



FICHE n°4 MÉMO

L'approche évolutive et le dispositif de différenciation et d'accompagnement personnalisé (DDAP)

TRON
G
COMMUN

Avril 2024

TABLE DES MATIÈRES ...

LES OBJECTIFS DE CETTE FICHE.....	3
1- UNE LOGIQUE GLOBALE D'APPROCHE ÉVOLUTIVE.....	3
La définition.....	3
L'objectif : anticipation et adaptation.....	3
La réalisation.....	4
Que dit le Code de l'enseignement ?	5
2- LE CO-ENSEIGNEMENT : UN DISPOSITIF PRIVILÉGIÉ POUR L'AP.....	6
3 - L'ATTENTION À CHAQUE ÉLÈVE, UN DES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DU PROJET DE NOTRE RÉSEAU	7
4 - PRÉPARER CE VOLET DE LA RÉFORME AVEC LES ÉQUIPES EN ÉCOLE.....	8
Nécessité d'un temps d'information : l'approche évolutive et le DDAP	8
Organiser un temps d'échanges, centré sur les convictions de chacun	8
Préparation, au départ de l'expertise présente en école	9
Analyse de pratiques professionnelles	9
Anticipation des pratiques de différenciation	10

LE DÉFI FONDAMENTAL DU TRONC COMMUN : UNE APPROCHE ÉVOLUTIVE DE CHAQUE ÉLÈVE

L'approche évolutive est **le levier pédagogique fondamental** du tronc commun, à la fois pour favoriser l'accrochage, lutter contre l'échec mais aussi soutenir l'engagement et l'envie d'aller plus loin.

Le tronc commun envoie un **message fort à tous les enseignants** : chacun doit veiller au sein de son cours à l'évolution de chaque élève. C'est une forme d'obligation morale. Chacun a un rôle permanent à jouer pour observer les réactions face à chaque apprentissage, afin de déceler des besoins particuliers (de remédiation, de consolidation, de dépassement) et de mettre en place des activités adaptées, dans une logique de différenciation.

LES OBJECTIFS DE CETTE FICHE

Cette fiche décrit un des éléments fondamentaux du tronc commun. Si l'approche évolutive n'est pas en soi «révolutionnaire», c'est plutôt sa mise à l'avant plan et son soutien par des moyens d'encadrement renforcé qui est à souligner. Nous entrons ici dans le cœur du projet de lutte contre l'échec, le décrochage et l'inégalité.

UNE LOGIQUE GLOBALE D'APPROCHE ÉVOLUTIVE

Le dispositif de différenciation et d'accompagnement personnalisé tel qu'il est conçu dans le tronc commun veut garantir à chaque élève les mêmes apprentissages, en permettant une différenciation adaptée au rythme de chacun, avec l'objectif de soutenir la motivation, l'intérêt et la confiance en soi. L'objectif d'apprentissage est commun, les voies pour y accéder sont adaptées, grâce à l'observation de l'élève et à la proposition de stratégies différentes.

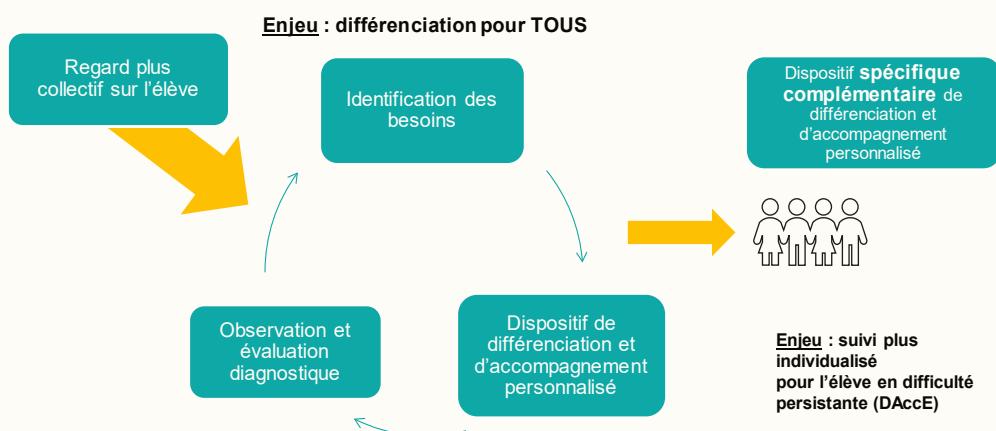
La définition

Le tronc commun s'inscrit ainsi dans une logique globale d'approche évolutive des besoins et des difficultés de tous les élèves. Les termes « approche évolutive » désignent la préoccupation de veiller à l'évolution constante de chaque élève dans une logique d'anticipation et d'adaptation. Cette approche évolutive s'appuie sur des pratiques d'observation et d'évaluation diagnostique au service des apprentissages. Elle consiste à adapter des modalités d'enseignement aux progrès et aux besoins de tous les élèves, par le biais de la mise en œuvre de pratiques de différenciation pédagogique. Ceci doit permettre au plus grand nombre d'acquérir un socle commun de savoirs et de compétences.

L'objectif : anticipation et adaptation

L'approche évolutive vise à répondre au plus tôt aux obstacles à l'apprentissage rencontrés pour aider chaque apprenant à les surmonter et à aborder aussi sereinement que possible les apprentissages suivants. La mise en place de dispositifs proportionnés et adaptés à l'évolution des progrès de chaque élève constitue la colonne vertébrale de cette démarche de prise en charge proactive des besoins des élèves.

L'approche évolutive : une démarche pédagogique d'anticipation et d'adaptation





La réalisation

- **D'abord au sein de la classe, avec tous**

Dans cette logique évolutive, répondre aux besoins des élèves se fait donc, au départ, dans les pratiques habituelles de la classe, par le biais d'une démarche d'apprentissage pensée dans une dynamique de différenciation pédagogique.

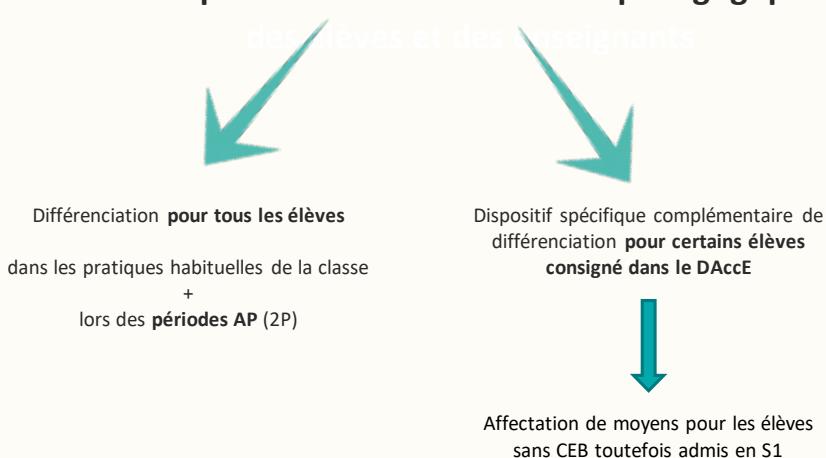
Concrètement, lorsqu'un élève éprouve des difficultés ou lorsque celles-ci sont observées, l'enseignant déploie des actions de différenciation. Il peut fournir des explications complémentaires ou encore aider l'élève à refaire des exercices, par exemple. Cette démarche pédagogique s'inscrit non seulement dans **une perspective de soutien face aux difficultés, mais aussi dans une perspective de consolidation et de dépassement des apprentissages, en fonction des besoins de chacun.**

La mise en œuvre de cette différenciation pédagogique sera par ailleurs facilitée par la présence ponctuelle et régulière d'un intervenant supplémentaire permettant de renforcer l'encadrement lors de périodes d'accompagnement personnalisé. Lors de ces périodes, cet encadrement renforcé permet notamment d'offrir une plus grande attention aux besoins et aux difficultés de tous les élèves dans leurs apprentissages. Lorsque cela s'avère nécessaire, un accompagnement ciblé sur une difficulté d'apprentissage particulière peut également être plus facilement mis en place, notamment par le biais de groupes de besoins temporaires, regroupant des élèves rencontrant les mêmes freins à l'apprentissage.

- **Mais aussi par des dispositifs spécifiques complémentaires**

Si cette pratique de différenciation collective assurée dans les pratiques habituelles de la classe et par le biais des périodes d'accompagnement personnalisé ne suffit pas, et conformément aux dispositions du Code, des dispositifs spécifiques complémentaires plus ciblés sont mis en place, au profit des élèves dont les difficultés d'apprentissage persistent. Ces dispositifs complémentaires peuvent par exemple reposer sur le soutien assuré dans la classe par un intervenant pédagogique supplémentaire, centré sur les besoins propres d'un apprenant. Il peut également concerner l'accompagnement d'un ou de quelques élèves, mené ponctuellement en dehors de la classe ou de leur horaire, par l'enseignant habituel ou un autre intervenant. Il s'agit de pouvoir accompagner chaque élève concerné de façon aussi ciblée que nécessaire, pour lui permettre de réintégrer, dès que possible, la dynamique collective d'apprentissage. Selon les besoins constatés et les objectifs définis, les modalités d'intervention internes à la classe et externalisées peuvent donc se combiner (selon le principe de l'approche évolutive).

Mise en place d'une différenciation pédagogique



Ces dispositifs spécifiques complémentaires entrent dans les dispositifs de prévention du redoublement et font l'objet d'une formalisation au sein du dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE). Ils sont régulièrement évalués et adaptés par les équipes pédagogiques, auxquelles il convient d'associer le PMS et le personnel des Pôles.

Dispositif spécifique complémentaire de différenciation pour certains élèves consigné dans le DAccE

Volet administratif	Volet parcours scolaire	Volet suivi de l'élève	Volet procédure
 Ce volet contient des informations chargées automatiquement pour tous les élèves par l'Administration	Le troisième volet, relatif au suivi pédagogique de l'élève via un « bilan de synthèse »	Le volet procédure mentionne le cas échéant si l'élève a été maintenu au sein de son parcours	

 Le DAccE ne contient **ni résultats d'évaluation, ni information disciplinaire**. Il n'est **ni un bulletin, ni un journal de classe**.

L'esprit du tronc commun : ensemble même si l'on est différent

L'accompagnement personnalisé se fait prioritairement au sein de la classe ; à tout le moins, tous les élèves doivent en bénéficier. La prise en charge d'élèves hors du groupe classe durant ces moments peut s'avérer pertinente, mais elle doit en tous cas éviter deux dérives :



- d'un côté le renvoi de la question de l'hétérogénéité aux seuls moments d'AP, durant lesquels les élèves en difficulté seraient pris en charge en dehors de la classe par le co-intervenant, tandis que le reste du groupe continuerait à progresser dans les apprentissages, laissant s'installer de véritables inégalités durant les périodes « ordinaires » de cours
- de l'autre, la transformation de groupes de remédiation, de consolidation ou de dépassement en véritables groupes de niveau pérennes, compromettant ainsi la mise en place d'un tronc véritablement commun



Que dit le Code de l'enseignement ?

À propos de la logique globale d'approche évolutive :

- Le plus tôt possible dans l'année scolaire, l'équipe pédagogique met en œuvre des pratiques de différenciation des apprentissages et des modalités d'un accompagnement personnalisé qui auront été définis dans son contrat d'objectifs dans la stratégie transversale tronc commun (article 2.3.1-2)

- Un accompagnement personnalisé est assuré pour l'équivalent de deux périodes hebdomadaires, dans la grille de tous les élèves d'une classe ou de plusieurs classes simultanément, durant lesquelles l'encadrement total est renforcé afin de permettre une prise en charge des élèves, par groupes de taille variable ou individuellement, en vue de rencontrer l'hétérogénéité des classes et de soutenir la motivation et la réussite des élèves (définition de l'article 2.1.1-1)
- Dans son article 2.2.3-2, le Code place une balise minimale : le pouvoir organisateur ou son délégué met en place en tout cas un accompagnement personnalisé comprenant au moins l'équivalent de l'encadrement de deux classes par trois enseignants pendant deux périodes hebdomadaires

À propos des dispositifs spécifiques et complémentaires :

- Pour les élèves dont les difficultés persistent, l'équipe met en œuvre des dispositifs qui doivent être à la fois spécifiques et complémentaires à ce qui aura été mis en place précédemment (article 2.3.1-3). Les dispositifs spécifiques sont mentionnés dans le dossier d'accompagnement de l'élève (DAccE)

À propos des moyens attribués pour les élèves sans CEB :

- L'affectation des moyens attribués pour l'encadrement des élèves admis dans l'enseignement secondaire bien qu'ayant échoué tout ou partie de l'épreuve externe commune certificative en fin de 6^e année primaire (CEB) ne peut mener à la constitution de groupes-classes regroupant de manière permanente ces élèves (article 2.2.3-2.- § 3)

Dans l'esprit du Code, il ne s'agit pas d'octroyer du NTPP en plus aux écoles qui, une fois globalisé avec l'ensemble des moyens, permettrait, par exemple, de réduire quelque peu la taille des classes. Il s'agit de mettre en place un cadre qui permet de rencontrer au mieux l'hétérogénéité des besoins et d'accompagner les élèves dans leurs différents rythmes d'apprentissage.

Un suivi administratif des périodes AP permettant le contrôle des dispositifs :

Les périodes AP octroyées doivent faire l'objet d'un encodage précis dans les documents S12, où la mention « accompagnement personnalisé » doit être indiquée afin de permettre l'identification de ces périodes. Dans un souci de transparence, les dispositifs de différenciation et d'accompagnement personnalisé doivent faire l'objet d'une communication claire et spécifique aux parents en début d'année scolaire.



LE CO-ENSEIGNEMENT : UN DISPOSITIF PRIVILÉGIÉ POUR L'AP

Les expériences (parfois très anciennes) en école montrent que le principal levier de différenciation et d'accompagnement personnalisé est la co-intervention, comme soutien à la différenciation, dans une dynamique de co-enseignement. Les deux intervenants, ensemble, planifient, préparent, mènent et évaluent leurs interventions conjointement. La collaboration, certes exigeante, entre les intervenants pédagogiques ouvre la possibilité à des configurations multiples.

Les dispositifs de différenciation efficaces reposant sur un encadrement renforcé supposent une planification en amont des interventions des deux intervenants : définition d'objectifs généraux, mise au point de stratégies pédagogiques, éventuelle répartition des élèves concertée en fonction d'objectifs préétablis, choix des activités, évaluation et feedback.

Quelle que soit la modalité d'encadrement renforcé choisie par l'équipe pédagogique, la coordination entre les deux intervenants est une condition essentielle de l'efficacité du dispositif. Depuis de nombreuses années, le travail collaboratif est reconnu comme une composante de la charge de tous les enseignants. Il est aussi une des stratégies transversales définies dans le plan de pilotage.



La fiche mémo n°6 est consacrée à la co-intervention (dont le co-enseignement).



L'ATTENTION À CHAQUE ÉLÈVE, UN DES ÉLÉMENTS FONDAMENTAUX DU PROJET DE NOTRE RÉSEAU

Depuis quelques années, l'enjeu de la différenciation a pris une importance de plus en plus grande au sein des réflexions pédagogiques, qu'elles concernent la conception ou l'élaboration des programmes, les pratiques à mettre en œuvre dans les classes ou même les différents textes législatifs et réglementaires qui régissent l'enseignement. Cette évolution repose sur la prise de conscience accrue de l'hétérogénéité des élèves qui nous sont confiés au sein d'un même groupe-classe.

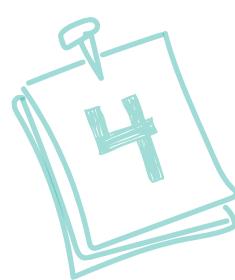
Mission de l'école chrétienne

Projet éducatif de l'enseignement catholique



Les services de l'accompagnement et de la formation ont développé une offre importante pour soutenir le développement professionnel des équipes éducatives à ce sujet à travers la mise en place de pratiques soutenables pour les enseignants.

Dans sa version actualisée en 2021, le texte « Mission de l'école chrétienne » précise que nos écoles «cherchent à contribuer à l'égalité de tous les élèves. Celle-ci n'est pas à confondre avec la standardisation. Il ne s'agit pas d'abolir les différences de personnalité et de projets individuels. Il s'agit plutôt de porter chaque élève au maximum de ses capacités, en reconnaissant une diversité qui se révèle au fil d'un développement personnel. Dans ce but, nos dispositifs pédagogiques déploient des moyens spécifiques d'accompagnement et de soutien, différenciés selon les situations et les personnes concernées.»



PRÉPARER CE VOLET DE LA RÉFORME AVEC LES ÉQUIPES EN ÉCOLE

Dans cette dernière partie de la fiche, nous nous permettons de proposer quelques pistes de préparation de ce volet majeur du projet du tronc commun avec les équipes éducatives.

Nous rappelons que les conseillers de la CSA sont à la disposition des équipes de Direction et des équipes éducatives pour accompagner cette préparation et puis ce démarrage du DDAP.



Nécessité d'un temps d'information : l'approche évolutive et le DDAP

Nous proposons quelques diapositives qui permettront une explication et une réflexion en école. Rendez-vous sur [l'onglet tronc commun sur l'extranet](#).



Organiser un temps d'échanges, centré sur les convictions de chacun

Les questions de différenciation amènent fréquemment un débat sur des convictions liées aux perceptions du métier d'enseigner voire même au vivre ensemble dans une société. La différence entre l'équité et l'égalité (comme le montre la diapositive ci-dessous), par exemple, est sous-jacente au choix de veiller à ce que chaque élève puisse atteindre les objectifs d'apprentissage, par des chemins qui ne sont pas identiques.

Des convictions en jeu



1

Equité

Les mêmes chances pour tous d'atteindre les objectifs



2

Educabilité

Chacun a un potentiel. Il est en chemin pour le faire progresser. « Savoir devenir » à son rythme



3

Inclusion

Une place pour chacun



Préparation, au départ de l'expertise présente en école

Autre étape possible pour la préparation, recenser ensemble dans l'école :

- Les pratiques qui semblent fonctionner et avoir un impact positif sur les résultats et sur la motivation des élèves et sur leurs résultats
- Les pratiques qui ne semblent pas s'inscrire dans la logique de l'approche évolutive

Pour cette étape, il est proposé de s'appuyer sur un petit groupe d'acteurs impliqués ou intéressés par le sujet, avant de l'étendre à l'ensemble des enseignants, de tous les degrés et donc pas nécessairement uniquement des futurs enseignants du tronc commun.

Considérant la situation actuelle (reconnaître le déjà-là) et dans une perspective d'atteindre les objectifs fixés par l'approche évolutive au tronc commun, il s'agira ensuite de déterminer ce qui est à créer pour soutenir ce DDAP.

En workshop, chaque participant expose une situation porteuse en termes de différenciation. Cela permet aux autres participants d'identifier les leviers qui ont conduit à sa réussite mais aussi les freins éventuels qu'il conviendra de lever.



Analyse de pratiques professionnelles

Cette étape peut se combiner avec la précédente. Elle se passe en petits groupes de 7 ou 8 personnes, avec un animateur qui veille à ce que chacun puisse s'exprimer sans être interrompu et sans jugement.

- Une personne expose dans les détails une pratique de différenciation vécue (RCD) qui a plutôt bien fonctionné, en identifiant les leviers et les éventuels freins qui persistent
- Durant l'exposé, chacun relève les éléments pertinents qui ont contribué à la réussite de la pratique (ce qu'il identifie comme leviers) mais aussi les difficultés (ce qu'il identifie comme freins). Il les reporte dans ce tableau, aux colonnes 1 à 3

Situation porteuse en termes de différenciation	Leviers	Freins	Ajustements/pratiques innovantes

- Le groupe s'accorde sur quelques leviers à activer et sur quelques freins à lever dans l'implémentation d'une pratique de différenciation au bénéfice de tous les élèves et de certains élèves dans le cadre de l'approche évolutive
- Au regard des leviers identifiés ainsi que des freins à contourner, qu'est-ce que nous pouvons proposer comme ajustement ou que pouvons-nous imaginer comme pratique innovante afin de soutenir la réussite de tous les élèves (colonne 4) ?



Anticipation des pratiques de différenciation

Au terme des étapes d'information, de débat et d'échange sur l'existant, une dernière étape pourrait être centrée sur la préparation.

- Qu'est-ce que nous pouvons anticiper dès maintenant en école pour préparer le DDAP ?
- Quelles sont les actions que nous pourrions mettre en test ? Avec quels moyens pour en mesurer les impacts ?
- Existe-t-il des freins en termes d'organisation, d'infrastructures ou d'équipements ? Pouvons-nous à ce stade identifier des leviers possibles pour y remédier ?
- De quoi avons-nous besoin en termes d'accompagnement/formation pour implémenter ces nouvelles pratiques ?



Editeur responsable : Patrick Lenaerts - Direction de l'Enseignement Secondaire
Secretariat Général de l'Enseignement Catholique asbl
Avenue E. Mounier, 100 – 1200 Bruxelles – Tél. : 02 256 71 57 – serviceprod.secondaire@segec.be